



Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

DCPu 20-2025

ARRETE

POR TANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR INFRACTUOSITE LA CONSULTATION RELATIVE A DE LA LOCATION ET LIVRAISON DE 11 VEHICULES NEUFS POUR LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE.

Lot n°3 : 1 véhicule neuf, 5 places type ludospace pour le DITEP De Morcenx-la-Nouvelle,

**Lot n°5 : 1 véhicule neuf, 5 places type ludospace pour le DITEP Du Pays Dacquois,
Lot n°7 : 1 véhicule neuf, 5 places type ludospace pour le SESSAD EPSII.**

2025CDE0410

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu le Code de la commande publique, et en particulier ses articles R2123-1 à R2123-7,
- Vu le dossier soumis à la consultation des entreprises le 15 juillet 2025 ayant pour objet la location et livraison de 11 véhicules neufs pour le Centre départemental de l'Enfance et de la famille,
- Considérant qu'il n'y a pas eu d'offres pour les lots n°03, n°05 et n°07,
- Sur proposition de Monsieur le Directeur du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille et Madame la Directrice de la Commande publique de déclarer les lots n°03, n°05 et n°07 de cette consultation sans suite pour infructuosité, afin de procéder ultérieurement à une nouvelle consultation selon les articles R. 2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique,

D E C I D E

Article 1 : de ne pas donner suite pour infructuosité aux lots n°3 : 1 véhicule neuf, 5 places type ludospace pour le DITEP De Morcenx-la-Nouvelle, n°5 : 1 véhicule neuf, 5 places type ludospace pour le DITEP Du Pays Dacquois et n°7 : 1 véhicule neuf, 5 places type ludospace pour le SESSAD EPSII de la procédure de consultation relative à de la location et livraison de 11 véhicules neufs pour le Centre départemental de l'Enfance et de la Famille, qui prévoyait une date de remise d'offre le 01 août 2025.

Article 2 : Ces prestations feront l'objet d'une nouvelle procédure selon l'article R.2123-1 à R. 2123-7 du Code de la Commande publique.

Article 3 : le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan,

08 DEC. 2025

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département
23 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41
Mél. : marchespublics@landes.fr